

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Charles Millot, Maryline Trichard, Adrien Carret, Laurent Duzelet, Damien Lamboley.

Absente : Mirabelle Rousset-Charensol

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 juillet 2026

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Arrêt de travail

La cantinière est en arrêt de travail jusqu'au 31 juillet 2026. En cas de prolongation à la rentrée scolaire, un recrutement sera lancé sur le poste.

Affaires scolaires

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

1. Ile aux enfants

Suite à l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2026, un nouveau bureau a été élu. Une rencontre est organisée le vendredi 17 juillet afin d'échanger sur le soutien pouvant être apporté par la commune.

2. Conseil d'école

Les points abordés lors du conseil d'école du 23 juin 2026 :

- effectif de 127 élèves avec une rentrée de 11 PS
- bilan des actions pédagogiques dont un voyage à Guédelon de 2 jours pour tous les élèves du CP au CM2
- sou des écoles : bénéfice de 2355 € pour le loto, reconduction des ventes de gâteaux l'année prochaine, kermesse organisée le 3 juillet, vide grenier prévu le 4 octobre et le marché de Noël le 5 décembre
- questions des parents relatives à la chaleur dans le bâtiment des maternelles : en urgence, la salle de motricité et la salle St Martin ont été mises à disposition. Une réflexion est engagée pour l'installation d'un système de climatisation ainsi que la végétalisation de la cour avec la plantation d'arbres.

Divers

1. Création centre aéré

L'accueil a débuté le 6 juillet avec les effectifs suivants sur la période :

- semaine 28 : 34 inscrits
- semaine 29 : 25 inscrits
- semaine 30 : 35 inscrits
- semaine 31 : 33 inscrits

L'aménagement des locaux réalisé par la directrice est présenté.

En prévision de la prochaine session aux vacances de la Toussaint, la commission devra statuer sur les modalités d'inscription et sur les horaires d'ouverture.

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

2. Géoparc Beaujolais

Le Géoparc s'étend sur 123 communes. Suite aux élections municipales, toutes les communes du Géoparc doivent désigner un nouvel ambassadeur Géoparc, interlocuteur privilégié de l'équipe du Géoparc. Laurence Renoux est volontaire pour assurer cette mission.

Rapporteur : Maryline Trichard, conseillère municipale déléguée à la communication

3. Conseil municipal des jeunes

L'entreprise PleinBois est venue le 3 juillet pour étude de l'aménagement autour du City Stade. Elle propose l'installation d'un module complet parcours santé d'un seul tenant avec un vélo fixe sur un même support qui peut prendre deux formes :

- Sol amortissant sans entretien : 19 642 € HT
- Dalles souples permettant la pousse de l'herbe nécessitant une tonte : 13 168 € HT.

Une recherche sur les aides possibles sera réalisée.

Dans la prolongation du projet sur les prochaines années, il a été proposé l'installation d'un baby-foot, de chaises longues et de tables de pique-nique.

L'aménagement de la réserve d'eau est à étudier.

Afin de remédier au problème de trou entre les dalles en dessous de l'aire de jeu de l'école maternelle, l'entreprise PleinBois propose la dépose et l'évacuation des dalles existantes et la mise en place d'un sol amortissant sur une surface de 51 m² pour un coût de 8 303 € HT.

4. Recensement de la population

L'INSEE nous informe que l'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027 sur notre commune. Céline CARRIERES a été désignée en tant que coordinateur communal. Nous aurons besoin de recruter deux agents recenseurs au vu du nombre de logement.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente une projection du compte cantine sur l'année scolaire 2025-2026 qui estime le déficit à 25 358 € pour un volume de 14 476 repas. Il propose donc au conseil municipal une augmentation de 20 centimes par repas et de fixer ainsi les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Repas enfant : 5.35 €
- Repas adulte : 6.65 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.65 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 5.35 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents ; à 6.65 € les repas adultes et à 6.65 € les repas non programmés à l'avance.

2. Amicales des boules

Monsieur Le maire présente la demande de subvention déposée en mairie par l'amicale des Boules suite à la qualification de 3 équipes en doublette pour les championnats de France qui engendre des frais de déplacement et d'hébergement.

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 500 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2026.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 500 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2026.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

- Ecole : pour le rafraîchissement des établissements scolaires, une aide de 400 € par équipement (dans la limite de 10 équipements) est octroyée par EDF dans le cadre du « dispositif été 2026 » pour les achats réalisés entre le 26 juin et le 30 septembre 2026.
- Maison d'assistantes maternelles : suite au dégât des eaux, la reprise du placo et des peintures sera réalisée par David Demanget la première semaine d'août.

2. Eglise

Suite à une demande d'habitants du Bourg sollicitant l'arrêt des cloches la nuit, il est convenu de suspendre la sonnerie de 22 h à 6 h afin de se caler sur la réglementation sur le bruit.

3. Salle St Martin

Une démonstration d'autolaveuse a été effectuée le 30 juin avec un modèle KARCHER fonctionnant sur batterie avec une autonomie de 2 h, avec un petit volant, une brosse d'une largeur de 45 cm, option prélavage possible. Elle est beaucoup plus maniable et est équipée d'une brosse pour le carrelage et d'une brosse spéciale lino. Le coût est de 5 160.13 € TTC. Le conseil valide cette proposition.

IV. TOURISME/ COMMUNICATION

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe au tourisme

1. Petites cités de caractère

Une rencontre a eu lieu le jeudi 2 juillet avec Anne Soula, coordinatrice régionale Auvergne Rhône Alpes. Les 2 principaux points pour être admis sont :

- déterminer un site patrimonial remarquable (SPR) faisant l'objet d'un règlement spécifique qui vient en supplément du PLUIh. Il est élaboré en partenariat avec l'architecte des Bâtiments de France. Il nécessite de faire appel à un bureau d'étude et de procéder à une enquête publique.

Il est conseillé de mettre en place un dispositif d'aide financière par la commune pour les travaux réalisés par les particuliers dans ce secteur.

- élaboration d'un programme pluriannuel sur 5 ans comprenant des fiches actions avec le budget et le financement prévus. La Région accorde des aides spécifiques au titre des Villages Remarquables.

En cas d'adhésion à l'association, la cotisation annuelle est de 400 € + 1.30 € par habitant soit environ 1 960 € par an. Le passage de la commission d'homologation est facturé 600 € et le dépôt de la marque à l'INPI 400 €.

La candidature doit être déposée avant le 30 juin. Une commission de contrôle est organisée tous les 5 ans.

Au vu des enjeux, une réunion spécifique sera dédiée à ce projet à laquelle nous proposerons aux élus de Ternant, commune labélisée depuis 5 ans, de venir témoigner.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Travaux de mise en séparatif

Le raccordement est en cours à l'intersection de la rue du Château et de la route de la Cime. Le revêtement de la rue du Château sera réalisé sur fin juillet. En prévision des travaux programmés sur la rue du Jean Thomas, la base de vie sera maintenue sur le parking de l'école.

2. Diagnostic voirie

Un diagnostic des voiries a été réalisé par Vialitics. Il reprend l'ensemble des voies communales dont la compétence a été transférée à la CAVBS. Les chemins ruraux sont des propriétés de la commune mais l'entretien incombe aux propriétaires riverains.

Un questionnaire relatif à ce diagnostic est à compléter. La commission se réunit jeudi 16 juillet à 18h30.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Déclarations préalables

DP069257260017 – AL 512 – 1044 rte de St Cyr – DULAC Pascal

Installation panneaux solaires - Le conseil émet un avis favorable

DP069257260018 – AL 437 – Tolète – PHOENIX France infrastructures

Installation relai radiotéléphonie - Le conseil émet un avis favorable

DP069257260019 – AC 458 – 230 chemin du Gunthey – LACONDEMINE Stéphane

Installation 18 panneaux photovoltaïques - Le conseil émet un avis favorable

3. CERTIFICATS D'URBANISME

CU06925726000011 – AB 129 – 67 rte de Clochemerle

CU06925726000012 – AM 67 68 71 – 324 rue de la Maison jaune

CU06925726000013 – AB 165 – Impasse des Miracles

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

■ Lutte contre les déchets abandonnés

Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé à cet effet. Celui-ci perçoit des contributions de ses adhérents, lesquelles permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés. Par arrêté ministériel en date du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié, notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, CITEO a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. La convention vise à couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages ménagers abandonnés supportés par les communes. Ces dernières assurent en contrepartie des opérations de nettoyage des déchets abandonnés ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Jusqu'en 2025, cette convention pouvait être signée directement par les communes qui ont la compétence « nettoyage », peu importe leur nombre d'habitants. 14 communes de la Communauté d'agglomération ont ainsi conventionné avec CITEO. Depuis 2026, les communes de moins de 1500 habitants ne peuvent plus conventionner directement et doivent se grouper pour pouvoir continuer à obtenir les soutiens financiers. 10 communes sont concernées sur le territoire de la Communauté d'agglomération :

Commune	Population municipale (2024)	Soutien CITEO €/an (0.9€/hab.)
Cogny	1 204	1 083,60 €
Lacenas	1 027	924,30 €
Le Perréon	1 488	1 339,20 €
Montmelas-Saint-Sorlin	532	478,80 €
Rivolet	588	529,20 €
Saint-Cyr-le-Chatoux	153	137,70 €
Saint-Julien	902	811,80 €
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais	763	686,70 €
Vaux-en-Beaujolais	1 131	1 017,90 €
Ville-sur-Jarnioux	811	729,90 €

Au regard de l'intérêt que présente la passation de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés, et afin d'assurer une coordination optimale du suivi des actions, il est proposé que la Communauté d'agglomération signe avec CITEO une convention pour ces communes.

Dans ce cadre, il convient de conclure une convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés, qui précise les obligations du responsable du groupement, les modalités de répartition des soutiens entre les membres ainsi que les conditions de fonctionnement juridiques et administratives du groupement.

Cette convention prévoit que la Communauté d'agglomération sera responsable du groupement. À ce titre, elle garantit la bonne exécution de la convention, assure le rôle d'interlocuteur référent, met en œuvre le plan d'actions et en assure le suivi et le bilan annuel auprès de CITEO. Les soutiens financiers seront perçus

par la Communauté d'agglomération et reversés aux communes membres selon les modalités prévues par la convention de groupement.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération mènera, en complément des actions des communes, des actions d'information, de communication et de sensibilisation visant à prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 modifié portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Vu le projet de convention de groupement pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés ;

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, décide

- d'approuver le principe d'une collaboration pour la lutte contre les déchets abandonnés avec l'éco-organisme CITEO et les termes de la convention de groupement pour la coordination avec les communes dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement avec les communes concernées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution du présent dossier.

■ Avis Plan local de mobilités

Le projet de Plan Local de mobilité s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Communauté d'agglomération pour diversifier l'offre de mobilité sur son territoire qui ont notamment permis :

- le renforcement du réseau de bus urbain et du transport à la demande vers les communes rurales et les zones d'activités
- la création d'aires de covoiturage, la mise en place d'une incitation financière et l'intégration de la Communauté d'agglomération dans la plateforme « En covoit'Rendez-vous »
- l'aménagement de deux parcs-relais en entrée de ville à Gleizé et Arnas
- la mise en œuvre du Plan Vélo avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, l'aménagement de la Voie Bleue et le déploiement de Viavélo service de location en libre-service et longue durée,
- le développement de l'autopartage avec la mise en service progressive de véhicules en libre-service à Villefranche-sur-Saône.

Le Plan Local de mobilité propose d'aller plus loin en structurant ces thématiques dans une stratégie globale articulée autour de cinq grandes orientations et 13 axes stratégiques à l'horizon 2040. Il intègre de nouveaux champs d'action tels que la mobilité solidaire, la logistique durable, la maîtrise des circulations et l'accompagnement au changement des pratiques.

Conformément à l'article L. 1214-7 du Code des transports, la Communauté d'agglomération sollicite l'avis des collectivités locales et personnes publiques associées.

VU le projet de Plan Local de mobilité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône arrêté au Conseil communautaire du 17 décembre 2025.

■ Commission finances

Laurent DUZELET présente les points abordés lors de la commission finances du 17 juin 2026 :

- résultat positif permettant une épargne de 14.20 %. La capacité de désendettement est de 1.50 an.
- crématorium : projet de création d'une seconde ligne de crémation et de l'extension des stationnements pour un coût de 1.1 million
- projet BeauParc à Arnas : concession du projet prolongée jusqu'en 2030. Le financement global à ce jour par la CAVBS s'élève à 2 735 040 € HT.

2. SMIECB

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 23 juin 2026. Afin de répondre aux obligations réglementaires, un plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux (PGSSE) est lancé afin de sécuriser tous les champs captants et les puits.

3. Landes du Beaujolais

Jean-Charles PERRIN présente le compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage révision du Plan de Gestion de l'Espace Naturels Sensibles (ENS) DU 31 mars 2026.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Dans le hameau de la Valla, l'installation d'une grille pour l'évacuation des eaux pluviales est nécessaire pour remédier à un problème d'inondation dans une maison.
- Risque incendie : 2 élus référents ont été répartis sur chaque semaine pour assurer une astreinte. Un mail de vigilance a été adressé aux viticulteurs sur l'utilisation des différents engins. Un arrêté municipal interdisant les feux d'artifice a été pris. Au vu des prévisions météorologiques ne prévoyant pas de précipitations prochainement, une communication sera également destinée aux particuliers.
- L'entreprise CREACOMGAMES a créé le jeu Circino, chasseur de trésor du Rhône, dans lequel notre commune est intégré. De nouvelles éditions sont réalisées chaque année mais, cela n'a pas pu aboutir cette année en raison des élections municipales. Afin de les soutenir, il propose aux collectivités partenaires l'achat du jeu à un tarif préférentiel de 20 € TTC. Le conseil municipal valide cet achat.
- prochain conseil municipal : mardi 8 septembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 30.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

ARNAUD Alain
Secrétaire de séance